

Fiche d'intégration des professionnels et professionnelles en groupe de médecine de famille (GMF)

Infirmière auxiliaire

Activités professionnelles en GMF

L'infirmière auxiliaire¹ contribue à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins dans le but de maintenir ou de rétablir la santé de cette dernière ainsi que de prévenir la maladie. Dans le cadre de son champ d'exercice, elle collabore avec les autres professionnels et professionnelles du GMF en procédant à la cueillette d'informations, en exécutant le plan de soins et le plan thérapeutique infirmier et en communiquant ses observations verbalement et par écrit, en plus de participer aux réunions des équipes multidisciplinaires.

En collaboration avec le ou la médecin de famille et les autres professionnels et professionnelles de la santé, l'infirmière auxiliaire :

- prend les signes vitaux ;
- remplit les formulaires et recueille les données nécessaires ;
- assiste le patient ou la patiente, notamment la clientèle âgée ou la clientèle à mobilité réduite non accompagnée, à se préparer à l'examen médical et prévoit le matériel lorsque cela est requis ;
- exerce différentes activités à partir d'ordonnances médicales individuelles² ou à partir des directives cliniques de l'infirmière au plan thérapeutique infirmier (PTI), par exemple :
 - procède à la vaccination,
 - administre, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances,
 - administre l'aérosolthérapie,
 - effectue des prélèvements par ponction veineuse, par méthode capillaire ou d'autres prélèvements selon une ordonnance,
 - prodigue des soins et des traitements liés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments selon une ordonnance ou un plan de traitements infirmiers (enlever les agrafes ou les sutures, appliquer les diachylons de rapprochement, changer les pansements, etc.) ;
- fournit des renseignements ou de l'information au patient ou à la patiente, en matière de soins, relativement aux activités liées à son champ d'exercice.

1. L'infirmière auxiliaire est détentrice d'un diplôme d'études professionnelles (DEP).

2. L'infirmière auxiliaire ne peut intervenir à partir d'ordonnances collectives. Ce type d'ordonnance s'applique uniquement aux infirmières. Les activités énumérées sont donc faites à partir d'ordonnances médicales individuelles.

Le travail en équipe interprofessionnelle contribue à la qualité des soins et des services tout en étant source de satisfaction pour les médecins de famille, les professionnels et professionnelles de la santé et les patients et patientes.

Ce document a pour objectif de guider les médecins de famille dans le choix des professionnels et professionnelles de la santé dont les activités et les compétences sont les plus pertinentes pour améliorer le suivi de certaines clientèles dans les GMF. À cet égard, l'intégration d'un professionnel ou une professionnelle de la santé en GMF permettra une offre de services élargie qui apportera un complément à celle des centres intégrés de santé et de services sociaux ainsi que des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux.

Cette fiche présente différents modèles de collaboration entre le ou la médecin de famille, les autres professionnels et professionnelles de la santé et l'infirmière auxiliaire en GMF.

Le modèle de l'accès adapté est un modèle dans lequel les patients et patientes peuvent bénéficier d'une collaboration entre l'infirmière auxiliaire, les autres professionnels et professionnelles de la santé et les médecins de famille en GMF.

- L'accès adapté est une organisation de la pratique médicale permettant aux médecins de famille d'être accessibles à leur clientèle en temps opportun. Cette transformation nécessite, entre autres, l'utilisation efficace des ressources en place.

Tout comme les autres membres de l'équipe de soins, l'infirmière auxiliaire joue un rôle important dans l'efficacité d'une clinique médicale en accès adapté, offrant ainsi :

- une diminution de la durée de chaque rendez-vous (rencontre avec le patient ou la patiente avant et après la visite médicale) ;
- un gain de temps important pour chaque rendez-vous, permettant aux médecins de famille de se concentrer sur les activités pour lesquelles ils détiennent une expertise. L'utilisation efficace de l'infirmière auxiliaire et des autres ressources professionnelles en GMF permet donc :
 - d'améliorer l'accès aux soins et services,
 - d'augmenter le nombre de consultations par jour,
 - d'accroître l'efficacité du travail du médecin lors d'un rendez-vous,
 - de bonifier l'offre de service du médecin,
 - d'élever la satisfaction des patients et patientes et des membres de l'équipe médicale.

Contribution des infirmières auxiliaires au GMF Plateau Marquette, Estrie

Avant chaque rencontre avec le ou la médecin de famille, l'infirmière auxiliaire est en mesure, en fonctionnant avec plusieurs salles en alternance, de voir le patient ou la patiente, de recueillir l'information nécessaire à la rencontre avec le ou la médecin et de préparer le matériel requis.

Elle peut notamment :

- déterminer la raison de la consultation lors des visites sans rendez-vous ;
- procéder à la cueillette des données sur la situation du patient ou de la patiente ;
- prendre les signes vitaux ;
- peser et mesurer le patient ou la patiente, le cas échéant ;
- noter la liste des médicaments ;
- préparer à l'écran le dossier médical et l'imagerie.

Le travail de l'infirmière auxiliaire permet au médecin ou à la médecin de voir un à trois patients de plus chaque heure puisque la collecte de données faite préalablement lui permet de déterminer plus rapidement les besoins du patient ou de la patiente.

L'infirmière auxiliaire peut également réaliser des interventions ponctuelles à la demande du ou de la médecin dans le cadre d'ordonnances médicales individuelles. Par exemple, elle peut effectuer :

- un prélèvement sanguin ;
- un vaccin ;
- un pansement ;
- le retrait des points de suture ;
- une injection de vitamine B12 ;
- un lavage d'oreille.

La présence de l'infirmière auxiliaire permet d'optimiser le temps de consultation médicale avec le patient ou la patiente. Les médecins et les autres professionnels et professionnelles étant appuyés par l'infirmière auxiliaire, la qualité de la prise en charge et la satisfaction des patients et patientes en sont ainsi augmentées.

Pratique personnalisée au GMF Polyclinique du Quartier, Estrie

Dans ce GMF, l'infirmière auxiliaire est attirée à temps complet à un seul ou une seule médecin et rencontre les patients et patientes avant chaque consultation en alternance dans deux bureaux différents. Puisque la clinique médicale est informatisée, l'infirmière auxiliaire note dans le dossier médical électronique, sur sa tablette électronique, les données concernant :

- la ou les raisons de la consultation ;
- les signes vitaux, le poids et la taille ;
- les visites précédentes à l'urgence ou avec un ou une autre médecin, s'il y a lieu.

Dans le cas d'un patient ou une patiente qui doit obtenir un bilan de santé ou subir un autre examen, l'infirmière auxiliaire prépare la requête au besoin.

Lors de la consultation médicale, le ou la médecin dispose déjà de toute l'information pertinente sur sa tablette électronique. En conséquence, le travail de l'infirmière auxiliaire permet de raccourcir le temps de consultation pour chaque patient et patiente et d'optimiser le nombre de suivis médicaux.

En tout temps, l'infirmière auxiliaire communique avec les patients et patientes pour les aviser d'un test de contrôle ou leur transmettre de l'information provenant du ou de la médecin.

Puisqu'elle travaille en collaboration avec le ou la même médecin de famille depuis plusieurs années, elle connaît les patients et patientes, qui ont développé une relation de confiance avec elle. Ces derniers se disent satisfaits de cette approche plus personnalisée et de la facilité à joindre l'infirmière auxiliaire afin de transmettre un message à leur médecin traitant.

Bibliographie

GOCAN, S., M. A. Laplante et K. Woodend. « Interprofessional Collaboration in Ontario's Family Health Teams: A Review of the Literature », [En ligne], *Journal of Research in Interprofessional Practice and Education*, vol. 3, n° 3, 2014, p. 1-19. [www.jripe.org/index.php/journal/article/view/131/84].

LEVASSEUR, D. et G. Ledoux. Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire (champs d'exercice, activités réserves et autorisées) – septembre 2011 [<https://www.oiaq.org/files/publication/Les-activites-professionnelles-de-linf-aux.pdf>]

Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire

D'autres modèles de pratique sont disponibles à l'adresse www.msss.gouv.qc.ca, section **Publications**.